

Actu bastidonne

N°09
Juillet 2025

CARDEZ LE LIEN AVEC L'INFORMATION COMMUNALE

ENFANCE &
ÉDUCATION

VIE MUNICIPALE

CULTURE &
ANIMATIONS

TRAVAUX

SOCIAL

ASSOCIATIONS



Bulletin municipal semestriel d'information à votre disposition



Joël BONNAFFOUX
Maire de la Bâtie-Neuve



ÉDITORIAL

Chères Bastidonne, chers Bastidons,

Ce nouveau bulletin municipal vous propose un tour d'horizon des actions récentes et des projets en cours portés par la commune.

Dans le domaine de l'enfance et de l'éducation, nous poursuivons l'adaptation des services à vos besoins : évolution du règlement de l'ALSH, organisation d'un séjour à Paris pour les jeunes à l'automne, et rappels utiles sur les tarifs appliqués.

Sur le plan social, le CCAS est toujours très actif et propose des aides et sorties. En outre la commune adhère au Fond de Solidarité Logement du département. Cela montre son attachement à un accompagnement solidaire.

Côté vie municipale, nous revenons sur les grands équilibres du budget 2025 et sur les coopérations intercommunales en matière de services essentiels : eau, assainissement, déchets. L'Atlas de la biodiversité, en cours d'élaboration, illustre également notre volonté de mieux connaître et protéger notre environnement.

La culture reste un pilier de notre action, avec un focus sur la médiathèque et le programme d'animations. L'urbanisme, la sécurité et la gestion des risques sont également abordés.

Enfin, vous trouverez dans ces pages un point sur les travaux réalisés, ainsi qu'un aperçu de la vitalité de notre tissu associatif.

Merci à toutes celles et ceux qui, à leur manière, contribuent à la dynamique de notre village.

Bonne lecture à toutes et à tous.

SOMMAIRE

| | | |
|---|---------------------------------|---------|
|  | Enfance & Éducation | Page 3 |
|  | Vie municipale | Page 5 |
|  | Culture & Animations | Page 12 |
|  | Travaux | Page 14 |
|  | Social | Page 18 |
|  | Associations | Page 19 |

Rédaction et mise en page : Mairie de la Bâtie-Neuve.
Photographies : Mairie de la Bâtie-Neuve, AdobeStock (page 17) Impression : Publimag - La Bâtie-Neuve. Exemplaire gratuit, distribué par la Mairie de la Bâtie-Neuve. Ne peut-être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique. Document recyclable, à mettre dans le bac papier.

La mairie vous accueille du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h00



Cependant, le mardi, mercredi et jeudi après-midi, seul l'accueil téléphonique est ouvert pour les services enfance et urbanisme

Le service état-civil établi, Cartes Nationales d'Identité et passeports sur rendez-vous

Enfance & Éducation

RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE

Dans le cadre des programmes Petites Villes de Demain et Territoire Engagé pour la Nature, l'École de la Tour a lancé un ambitieux projet de renaturation de sa cour, en partenariat avec le CAUE 05.

Objectif : offrir un espace plus naturel, sécurisé et propice à l'apprentissage, tout en sensibilisant les élèves aux enjeux écologiques.

Parmi les réalisations phares : l'installation d'arbres de pluie avec tranchées drainantes pour mieux gérer les eaux pluviales, et la création d'un brise-vue végétal en bruyères, à la fois esthétique et favorable à la biodiversité. Les élèves et les enseignants se sont également investis dans la construction de jeux à partir de matériaux de récupération, ainsi que de mobilier et de nichoirs à oiseaux, favorisant ainsi la créativité, l'autonomie et le respect de l'environnement.

En parallèle, une fresque murale a été réalisée par les classes, illustrant les valeurs d'entraide, d'imagination, d'amitié et de ténacité. Cette œuvre collective apporte une touche artistique et symbolique à la transformation de la cour. Porté par la communauté éducative et soutenu à 80 % par le Fonds Vert, l'Agence de l'Eau et le Département des Hautes-Alpes, ce projet marque une étape importante vers une école plus durable et inclusive.

Une seconde phase de travaux est prévue pour l'été 2025, afin de poursuivre les aménagements et enrichir encore davantage la biodiversité de l'espace scolaire. L'École de la Tour s'affirme ainsi comme un véritable modèle local de transition écologique et d'éducation à l'environnement

FOURNITURE DES REPAS

Géré par l'ADSEA 05, établissement accueillant près de 70 travailleurs en situation de handicap, ce sont **900 repas préparés chaque jour, dont 180 pour la restauration scolaire à la Batie-Neuve**. Le conseil municipal a renouvelé pour trois ans son partenariat avec l'ADSEA de Rosans. Ensemble, ils œuvrent pour obtenir des financements issus de fonds européens. Cette coopération permet de contenir les coûts et d'éviter de répercuter sur les familles l'augmentation des tarifs. Le montant global d'achat de repas est de **176 000€** pour une année.

Grâce à la participation financière de la commune, soucieuse d'être un service public de proximité, les familles bénéficient d'un tarif inférieur au coût total supporté par la collectivité. **Le coût réel d'un repas, s'élève à 8,83 €**. pourtant, les familles ne paient qu'une partie de ce montant.

**Le coût réel des repas à la cantine :
Un service soutenu par la commune**



CLSH

RETOUR SUR LE 1er SEMESTRE 2025

Le premier semestre a été riche pour les enfants L'accueillis au centre de loisirs. Fidèles aux traditions, les activités régulières telles que les ateliers de cuisine, les jeux sportifs, les créations manuelles et les grands jeux en extérieur ont rythmé les mercredis et les vacances.

L'hiver a permis de vivre des moments en montagne. Plusieurs mercredis ont été consacrés au ski aux Orres, avec cours et passage d'étoiles ou d'oursins. On notera des journées spéciales, comme une sortie raquettes à Champoléon, une journée de luge dans le Queyras, et une célébration du Nouvel An chinois, festive et colorée. Des activités culturelles ont été au programme : la visite de la cinémathèque de montagne à Gap a permis aux enfants de découvrir les coulisses du cinéma, tandis qu'une sortie au parc animalier de Serre-Ponçon a éveillé leur curiosité sur la faune locale.

Le point d'orgue de ce semestre a été la comédie musicale organisée au centre. Grâce à l'implication conjointe du personnel, du professeur de danse et des enfants, les décors et costumes ont été entièrement réalisés sur place. La représentation à la salle des fêtes a rencontré un franc succès et restera un souvenir marquant pour tous.

PROGRAMME DU 2nd SEMESTRE - ÉTÉ 2025

L'été s'annonce prometteur avec un programme varié, L'alliant aventure, détente et partage.

Les enfants profiteront de journées nautiques à la piscine de Tallard et au plan d'eau de la Germanette. Une journée intergénérationnelle organisée avec le CCAS permettra de créer des liens entre petits et grands, ponctué d'une grillade party. L'évasion sera au rendez-vous avec une excursion à la cabane forestière du Sapet et la visite du parc et du château de Vizille. Les plus intrépides auront l'occasion de tester leur agilité lors d'une journée accrobranche et lazergame. Enfin, la Fête des 3 Lacs viendra clore l'été, avec animations, jeux et partages au programme.

Ce second semestre promet de belles aventures et de nombreux souvenirs pour les enfants du centre, toujours encadrés avec enthousiasme et bienveillance par l'équipe d'animation.



VIE MUNICIPALE



JACQUELINE

Après 36 années de service, un pilier de la commune prend sa retraite.

Jacqueline Baille a commencé sa carrière à la mairie le 1er septembre 1988 en tant qu'agent d'entretien. Son parcours exemplaire est marqué par un engagement constant et un profond attachement à l'intérêt général. En 1994, elle devient ATSEM, où elle se distingue par son énergie et sa bienveillance envers les enfants et les enseignants. En mai 1995, elle est promue secrétaire de mairie, un poste qu'elle occupera avec professionnalisme et rigueur jusqu'à son départ. Elle excelle dans la gestion administrative, l'état civil, l'accueil des usagers et l'accompagnement des élus, devenant une figure incontournable de la mairie.

Dotée d'un grand sens de l'écoute et d'un esprit d'équipe remarquable, Jacqueline a toujours fait preuve de disponibilité, de discrétion et d'un attachement sincère à sa commune. Elle a accompagné plusieurs équipes municipales avec loyauté, apportant son expertise lors des moments clés de la vie communale. Sa personnalité chaleureuse et son sens du contact humain ont marqué les esprits, instaurant un climat de confiance avec les élus, les collègues et les usagers.

À l'heure de la retraite, la municipalité, les agents et les habitants lui adressent leurs plus sincères remerciements et lui souhaitent une nouvelle vie aussi épanouissante que sa carrière. Merci pour ces 36 années de dévouement au service de tous toujours avec le sourire.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SÉCURITÉ

Éclairage Public et Sécurité : des actions concrètes pour le bien-être de tous.

Dans une démarche à la fois écologique et sécuritaire, des luminaires LED ont été installés à plusieurs endroits stratégiques : autour de la salle des fêtes, de l'église, du rond-point du collège, ainsi que sur divers passages protégés. Ces équipements offrent un éclairage de qualité tout en réduisant la consommation énergétique de la commune.

Des prolongements de l'éclairage public vers la salle n°750 et sur le parking de la Gare ont été effectués.



Un défibrillateur automatique externe (au N°750) a été installé. Cet équipement vital renforce le dispositif de premiers secours sur le territoire et peut faire la différence en cas d'urgence cardiaque.

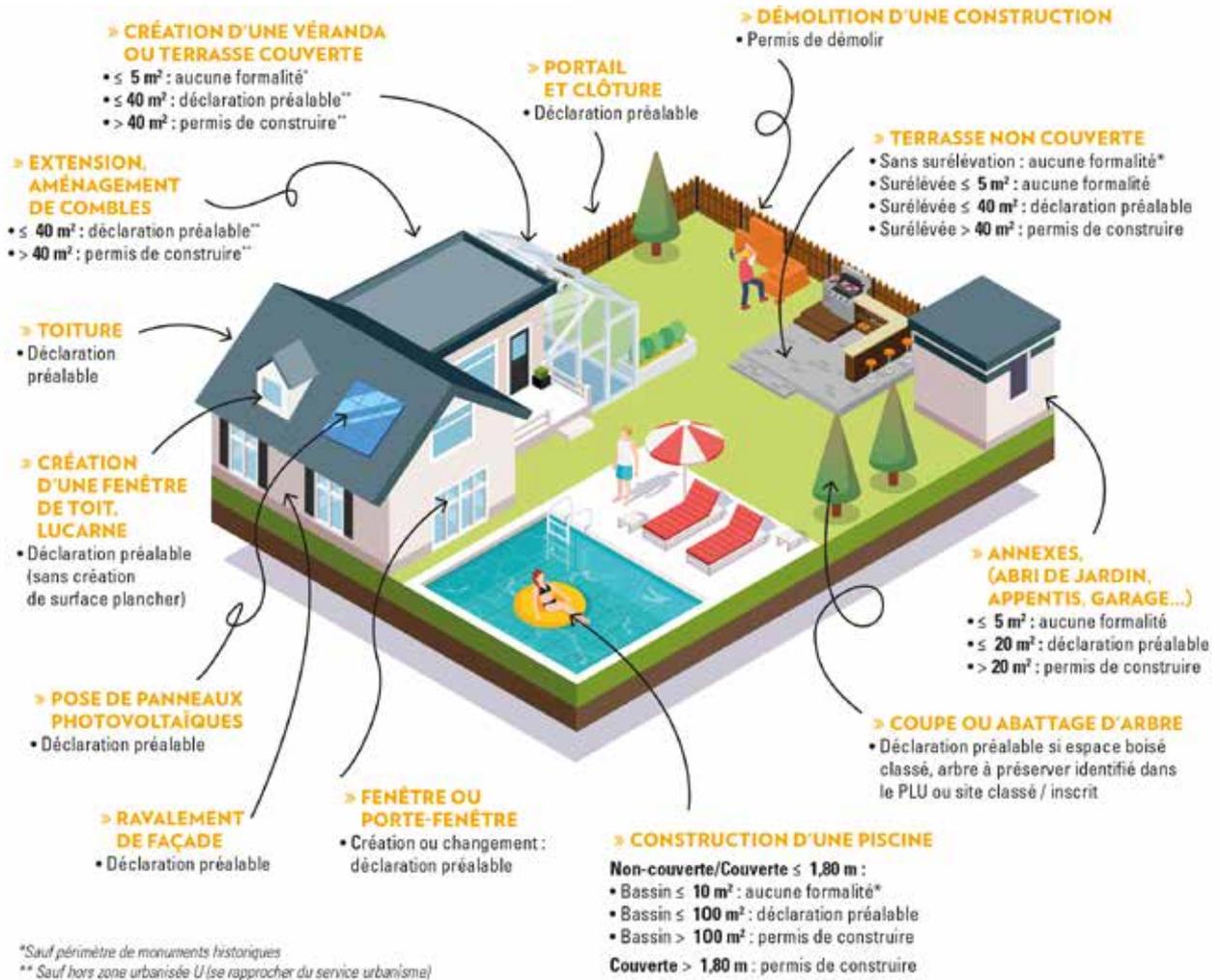
Maintenance préventive des équipements communaux. Dans un souci de prévention et de sécurité, 96 extincteurs répartis dans les bâtiments communaux ont été révisés. Par ailleurs, la vérification des Établissements Recevant du Public (ERP) a été assurée par l'organisme certifié APAVE, garantissant la conformité des installations et la sécurité des usagers.

La municipalité reste pleinement mobilisée pour offrir à ses habitants un cadre de vie sûr, moderne et respectueux de l'environnement. Ces actions concrètes témoignent de cette volonté.

URBANISME

Autorisations de construction/aménagement

Il n'est pas toujours facile de savoir quelles sont les autorisations à demander à la mairie pour les divers travaux de construction et d'aménagement chez soi. Voici un récapitulatif pour vous aider à voir plus clair.



QUE FINANCENT 1000 euros d'impôts ? (TVA comprise)

• 561€

Protection sociale

Retraites : 253€ / Santé : 201€ /
 Famille : 40€ Chômage : 29€ /
 Autre solidarité : 25€
 Aides au logement : 13€

• 88€
Éducation

• 66€
Fonctionnement des administrations publiques

• 59€

Soutien aux activités

• 50€
Transports et équipements collectifs économiques

• 31€
Charge de la dette

• 31€
Défense

• 30€
Recherche

• 26€

Culture et loisirs

• 25€
Sécurité

• 17€
Environnement

• 11€
Infrastructure

• 5€
Justice



Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour 2025

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

DEPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT

DEPENSES

| | |
|----------|---|
| 423 322€ | Solde d'exécution reporté |
| 169 000€ | Remboursement d'emprunt |
| 124 000€ | Fond de concours vers la CCSPVA* |
| 23 500€ | Aménagement de la Gare (électricité, protection city) |
| 25 000€ | Bureautique (Meuble Med DPC, Serveur, ordinateurs) |
| 6 000€ | Frais d'études PLU |
| 232 212€ | Travaux divers (Chemin DFCI F18 F21) |
| 80 000€ | Matériels Divers (Mobilier urbain, conteneur /véhicule technique) |
| 40 000€ | Achats immobiliers (Canal de Gap) |
| 74 000€ | Travaux de voirie |
| 6 000€ | Alarme PPMS Ecole |
| 240 000€ | Renaturation et isolation école |
| 30 000€ | Fours banaux |

*le fonds de concours est une somme versée à la CCSPVA pour qu'elle réalise des travaux au nom de la commune, ce qui permet de mutualiser les coûts.

TOTAL : 1 473 035€

RECETTES

| | |
|----------|---|
| 177 316€ | Etat (Chemin DFCI / Renaturation et Isolation Ecole) |
| 7500€ | Région (Fours Banaux) |
| 57 742€ | Département (Véhicule / Voirie Alarme PPMS Ecole/Renaturation et Isolation Ecole) |
| 41 600€ | Agence de l'eau |
| 221 088€ | Cession immobilisation |
| 240 975€ | Fonds de compensation de la TVA |
| 423 322€ | Résultat année antérieure |
| 303 491€ | Virement de la section de fonctionnement |

TOTAL : 1 473 035€

81% Autofinancement 9% Emprunt 19% Subventions



PERMIS DE VÉGÉTALISER

La commune encourage ses habitants à participer à l'embellissement du cadre de vie en obtenant un permis de végétaliser. Ce dispositif gratuit permet aux particuliers, associations, commerces ou entreprises de jardiner sur l'espace public, dans le respect de la charte communale.

La commune réalise les aménagements nécessaires, tandis que les participants s'engagent à entretenir les plantations avec des pratiques écologiques, sans produits chimiques.

Dans cette dynamique, il est également possible d'ajouter des pots de fleurs à proximité des palox déjà installés, afin de compléter et valoriser les aménagements existants en signant le permis de végétaliser proposé en Mairie.

Un beau projet collectif pour favoriser la biodiversité, le lien social et la convivialité au cœur de nos quartiers.

CHARTRE

permis de végétaliser

PREAMBULE

La ville de La Bâtie Neuve souhaite agir en faveur de la végétalisation de la commune et favoriser une démarche participative. A cette fin, elle propose aux habitantes et habitants, aux associations, aux commerces et aux entreprises de jardiner sur l'espace public grâce à l'obtention d'une occupation temporaire du domaine public.

L'occupation consentie est gratuite en ce qu'elle contribue à la satisfaction de l'intérêt public local et qu'elle n'est pas le siège de l'exercice d'activités lucratives.

Celle-ci est valable un an et tacitement reconductible.

FONCTIONNEMENT

Toute personne désirant planter et entretenir des végétaux sur l'espace public peut faire une demande de "permis de végétaliser". Si le projet est réalisable et cohérent, la commune lui délivrera alors un "permis de végétaliser" qui correspond à une autorisation d'occupation temporaire AOT du domaine public.

Les objectifs étant de contribuer à l'embellissement de l'espace public et à l'amélioration du cadre de vie en favorisant la préservation de la biodiversité et le développement de la nature en ville et en renforçant le lien social par la création d'échanges entre participants.

LE/LA SIGNATAIRE

- Préserve la biodiversité grâce à des plantes locales et adaptées au climat susceptibles de développer la présence de butineurs telles que celles recommandées dans la liste des végétaux à privilégier.
- Limite les contraintes avec le voisinage et autres usagers de l'espace public en veillant à l'aspect esthétique de l'aménagement.
- Partage son expérience de végétalisation en acceptant de témoigner et communiquer des photos du projet à la commune.
- S'engage à procéder à l'enlèvement de l'installation s'il ou elle ne peut plus s'acquitter de ses obligations.

LA COMMUNE

- Se charge des travaux permettant la plantation : percement du revêtement, apport de terre, mise en place de bacs,...
- Ne fournit PAS la ou les plantes.
- S'engage à respecter les plantations qu'elle a autorisée. Toutefois, sa responsabilité ne peut être engagée en cas d'intervention sur la voirie pouvant porter atteinte aux plantations (urgences, travaux, gestion de la voirie,...).

STATIONNEMENT CENTRE BOURG

Afin de garantir la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation au sein du centre bourg, la commune met en place une nouvelle réglementation du stationnement. Celle-ci vise à mieux organiser l'usage des voies publiques, à préserver l'accessibilité des propriétés et à limiter les situations de gêne ou de danger pour les piétons et les automobilistes.

Délimitation du centre bourg : désormais défini dans la zone située :

- **au sud** de l'avenue du Général de Gaulle et de l'avenue François Mitterrand,
- **au nord** de la Place de la Gare,
- **incluant** le parking de la place de la Mairie.

Un plan de cette zone est mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

Le stationnement est interdit dans plusieurs rues du centre bourg. A partir du milieu d'été, tout stationnement gênant, entravant :

- l'accès aux propriétés,
 - la circulation routière,
 - la manœuvre ou l'accès des véhicules,
 - ou mettant en danger les piétons,
- sera strictement interdit et de manière permanente dans les rues.

Le stationnement est réservé exclusivement aux véhicules de tourisme légers dans l'ensemble du centre bourg.

Les autres véhicules (camions, utilitaires, véhicules professionnels, etc.) doivent stationner :

- sur la Place de la Gare,
- ou sur la couronne de stationnement du centre bourg.

Stationnement exceptionnel pour travaux ou déménagement :

Le stationnement de véhicules d'entreprises (travaux, livraisons lourdes, déménagements...) est soumis à autorisation préalable. Une demande devra être déposée auprès des services municipaux dans un délai suffisant pour permettre la rédaction de l'autorisation ainsi que la mise en place de la signalisation temporaire nécessaire.

La commune appelle l'ensemble des usagers à respecter cette nouvelle organisation afin d'améliorer les conditions de vie, de circulation et de sécurité au sein du centre bourg.

ETAT-CIVIL

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

La commune met en place un registre confidentiel destiné à recenser les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou fragilisées par un problème de santé). Ce dispositif permet aux services municipaux de mieux organiser leur intervention en cas de situation exceptionnelle (canicule, grand froid, crise sanitaire, etc...).

Pourquoi s'inscrire ?

Vous bénéficiez d'un suivi attentif en cas d'urgence et recevez une aide adaptée si besoin.

Vous pouvez également signaler une personne vulnérable. Chacun peut agir pour protéger ses voisins, amis ou proches en alertant la mairie.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de contacter la mairie par téléphone ou de remplir le formulaire disponible à l'accueil ou sur le site internet de la commune.

L'inscription est gratuite, volontaire et confidentielle.

N'hésitez pas à vous faire connaître ou à signaler une personne de votre entourage qui pourrait avoir besoin de ce soutien.

CHATS ERRANTS

Face à la prolifération croissante des chats errants sur son territoire, la commune a mis en place un dispositif responsable et encadré pour en limiter les effets, tant sur le bien-être animal que sur la salubrité publique.

Les chats sans propriétaire clairement identifié sont régulièrement repérés sur la voie publique. En partenariat avec une clinique vétérinaire locale, la commune organise des campagnes de capture dans les secteurs concernés. Ces chats sont ensuite conduits à la clinique vétérinaire où ils sont examinés, identifiés (le cas échéant), stérilisés, puis relâchés sur leur site de capture. Cette méthode, appelée TNR (Trap-Neuter-Return) – capturer, stériliser, relâcher – est reconnue pour son efficacité à long terme. Contrairement à l'euthanasie, elle permet de stabiliser durablement les populations de chats errants sans violence, tout en évitant de nouvelles portées.

Les chats errants peuvent être à l'origine de nuisances : miaulements nocturnes, odeurs, bagarres, risques sanitaires. Mais ils jouent aussi un rôle écologique non négligeable en limitant la prolifération de certains nuisibles. L'objectif de la commune n'est donc pas d'éliminer ces animaux, mais de réguler leur nombre de manière éthique et durable.

La commune rappelle également qu'il est interdit d'abandonner un animal, et que tout chat domestique doit être identifié, stérilisé et maintenu sous la responsabilité de son propriétaire. Les habitants sont invités à signaler toute colonie de chats errants au service municipal dédié ou à une association locale de protection animale, afin de permettre une prise en charge rapide.

NAISSANCES

Samuel LANTER MEGLIOLI

Joyce BOVE

Rio MADIGOU

Kiara GIRAUD-SAUVEUR

Léonardo CARVALHO LEBRES

Séréna LASTRES

MARIAGES

BERARD Katy & CHAIX Philippe

BERTRAND Magali & DEPREZ Quentin

SAINT-JEAN Catherine & CANDAU Jérôme

DOMEYNE Estelle & SEIMANDO Laurent

MARCHAND Danielle & PIERRY Richard

DÉCÈS

Edmond MICHEL

Claudine SEGURA

Isabelle SAVOUREY ép. UYTTERSROT

Michèle ROBERT épouse BAILLE

Sandrine BOURGINE

Colette LAMBIN

Jean-Louis PATRAT

Dominique ROUSTAN

Ghislaine SABATIER ép. MABY

Jacques DABBENE

Corrinne AUROUZE ép. GUILLAUME

Guy BIEOU

Juste quelques minutes

ET SI MARCHER VALAIT MIEUX QUE PRENDRE SA VOITURE ?

Un trajet équivalent, des bénéfices multiples.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pratiquer au moins 20 minutes d'activité physique modérée par jour, comme la marche à pied, permet de réduire de 30 % le risque de maladies cardiovasculaires ou de diabète de type 2. Une habitude simple, efficace et accessible à tous.

À l'échelle de notre commune, si l'on regarde un isochrone (carte des temps de déplacement à pied), cela montre que les distances entre des lieux clés, collège, gare, médiathèque, école, commerces, etc... peuvent être parcourues à pied en quelques minutes seulement (Voir carte ci-jointe)

Exemples concrets de trajets à pied :

- Du collège à la place de la gare : environ 7 minutes à pied
- De la médiathèque à l'école : environ 4 minutes à pied
- Du centre-bourg aux commerces : environ 4 minutes à pied
- De l'école au collège : environ 6 minutes à pied

Résultat : quatre petits trajets de 5 minutes répondent aux 20 minutes recommandées par l'OMS. Et cela sans s'éloigner de chez vous ou bloquer un temps spécifique. Cette activité physique est incluse dans vos déplacements journaliers que vous devez faire. Vous êtes gagnants à laisser la voiture au garage pour les déplacements de proximité.

Un choix pertinent : marcher plutôt que rouler

Choisir la marche pour les trajets courts du quotidien, c'est :

- Des économies de carburant : en évitant 2 trajets de 2km par jour, vous économisez environ 150 à 200 € par an.
- Moins de pollution : une voiture émet environ 150g de CO₂ par kilomètre ; cela représente près de 500 kg évités par an si l'on marche pour les petits trajets.
- Un gain de temps parfois réel : pas besoin de chercher une place, ni de faire le tour du pâté de maisons. Vous êtes en ligne directe.
- Une meilleure santé : vous bougez tout en faisant vos déplacements. C'est bon pour votre santé (cœur, glycémie et même le moral).



Bientôt une signalétique piétonne dans votre commune

Pour faciliter et encourager cette pratique, les services municipaux installeront prochainement une signalétique adaptée aux piétons. Sur les panneaux directionnels, vous trouverez désormais le temps de marche estimé vers chaque lieu clé, pour mieux visualiser les distances et constater à quel point tout est proche.

Carte isochrone sur le centre de la Batie-Neuve

Prenons un repère connu : le rond-point de la tour. Il sera notre centre de départ.

Dans la zone bleu, depuis ce rond-point, nous trouvons tout ce qui est accessible en environ 1 minute à pied.

Dans la zone verte, comptez deux minutes de marche depuis notre repère

Dans la zone jaune, 3 minutes

Dans la zone rouge, 5 minutes

Dans la zone violette, 10 minutes

Dans la zone indiquée en rouge ci-dessous, tous les points présent sont donc joignables en maximum 10 minutes à pieds. Et l'on peut voir que la plupart des services de la ville s'y trouve. (Ces temps peuvent varier selon la marche de chacun, et sont des ordres de grandeur)



CULTURE & ANIMATIONS



SALON DES COLLECTIONNEURS

A rénoophile, vexillologiste, boxoférophile, odaflascophile, lépidoptérophile, scutelliphile, planagologiste, cochiliophile ou encore ferrovipathe, vous ne le savez peut-être pas encore ou vous ne sauriez le nommer mais vous avez une passion pour des objets à collectionner ? Alors rendez-vous le 14 septembre au N°750 pour le salon des collectionneurs.



SALON DES COLLECTIONNEURS

DIMANCHE

14 SEPTEMBRE 2025

DE 10H A 17H

AU N°750

ENTREE LIBRE

Renseignements et inscriptions en mairie
avant le 1er septembre 2025

04 92 50 32 23 accueil@labatienneuve.fr

Organisation commune de La Bâtie-Neuve



A L'AGENDA

JUILLET

- Fête du pain
- Repas Villageois
- Fête du Sapet

AOÛT

- Festival de Chaillol
- Festival du vent
- Piol'hit festival
- Forum des associations

SEPTEMBRE

- Thé dansant
- Salon des collectionneurs
- Parade caisses à savon
- Festi'Théâtre

OCTOBRE

- Soirée concert
- Expo "la vie communale aux siècles derniers"
- Soirée électro halloween

NOVEMBRE

- Soirée cabaret
- Loto
- Thé dansant
- Repas Beaujolais

DÉCEMBRE

- Soirée téléthon
- Vide grenier - concert
- Après-midi de Noël

Programme complet à retrouver dans le guide animations 2025 déjà distribué.

MEDIATHÈQUE

ANIMATIONS ÉTÉ & AUTOMNE 2025

- **Soirées ludiques jeux de société** : ouvertes à tous, pour petits et grands stratèges !
- **Rencontres autour du livre**. Deux rendez-vous : en septembre et en novembre, venez échanger autour de vos lectures dans une ambiance chaleureuse.
- **Ateliers d'écriture** : Chaque mois, prenez la plume lors de nos ateliers d'écriture. Un espace d'expression libre, guidé et bienveillant, ouvert à toutes et à tous.
- **Lectures à haute voix** – « Petites Oreilles » Tous les mercredis à 10h, les tout-petits ont rendez-vous avec les histoires, contées et lues tout en douceur.
- **Projections de documentaires et films animés**. Séances régulières pour toute la famille.
- **Rencontre d'auteurs** qui viendront à votre rencontre pour partager leur travail, leur univers et dialoguer avec les lecteurs. Plus d'infos à venir.

Horaires d'été

Du lundi au vendredi : 9h - 12h

Du lundi au jeudi : 16h - 18h

Fermeture estivale : du 28/07 au 18/08

Un été sous les arbres

- **Lectures hors les murs** : retrouvez-nous pour des moments de lecture en plein air au parc de la Gare.
- **Exposition GSP** : à découvrir jusqu'à fin juillet à la médiathèque.

En octobre, cap sur la Provence !

- Mois thématique autour de **Marcel Pagnol**, figure emblématique de la culture provençale.
- Exposition : Pagnol, l'enfant des collines
 - Conférence : La musique et le son chez Marcel Pagnol par Julien Ferrando

QUESTIONNAIRE

Votre médiathèque municipale travaille sur son avenir. C'est le moment de donner votre avis afin que nous puissions évoluer dans votre sens. Même si vous ne fréquentez pas la structure, votre avis est important. Merci de prendre 2 minutes pour répondre à notre questionnaire.

1. Etes-vous adhérent(s) à la médiathèque ? *

- Oui
- Non

Si non reportez-vous à la question 5.

2. Qu'appréciez-vous à la médiathèque ?

- Le lieu
- Les ressources
- Les nouveautés
- Les animations culturelles
- Autre :

3. Que pensez-vous qu'il faudrait améliorer à la médiathèque ?

- Le lieu
- Les ressources
- Les nouveautés
- Les animations culturelles
- Autre :

4. Comment imaginez-vous la médiathèque en 2030 ?

5. Si non : Pourquoi n'êtes-vous pas adhérent(e) ?

- Les horaires ne me conviennent pas
- Les jours d'ouverture ne me conviennent pas
- Autre :

Pourriez-vous justifier votre choix ?

Quels horaires vous conviendraient ?

Quels jours d'ouverture ?

Questionnaire à déposer à la médiathèque, ou répondre via ce QRcode >>>



A bientôt dans votre médiathèque

TRAVAUX



TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

La commune poursuit activement ses efforts pour entretenir et valoriser son patrimoine bâti, avec plusieurs projets d'envergure menés ces derniers mois sur les bâtiments publics.

Travaux à la salle des fêtes

La salle des fêtes a récemment bénéficié d'un rafraîchissement intérieur, avec des travaux de peinture qui redonnent de l'éclat à ce lieu central de la vie communale. Par souci d'efficacité énergétique et de confort, un nouvel éclairage LED a également été installé.



Mise en valeur du patrimoine religieux

Les lieux de culte ne sont pas en reste. L'église et les différentes chapelles du village font l'objet d'une attention particulière. Des travaux de bardage bois ont été entrepris, et la petite chapelle a été entièrement rénovée. Un autel est actuellement en cours de réalisation, apportant une touche d'élégance supplémentaire à cet espace sacré. La chapelle Saint-Pancrace a, quant à elle, nécessité une intervention spécifique pour traiter des problèmes d'humidité ascensionnelle, témoignant d'un engagement constant pour la préservation du patrimoine religieux.

Réhabilitation de l'appartement de la Poste

Suite au décès du précédent locataire, l'appartement situé au-dessus de l'ancienne Poste a fait l'objet d'une réfection complète. L'installation électrique a été remise aux normes, et un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) a été réalisé afin de permettre une remise en location dans des conditions optimales.



Réfection des fours banaux

Un chantier symbolique a été lancé au four des Césarès et Montreviol, en partenariat avec l'association des Amis du Patrimoine. Ce projet vise à restaurer ce bâtiment emblématique et à le faire revivre, dans un esprit de transmission et de valorisation des savoir-faire traditionnels.

Ces interventions traduisent la volonté de la municipalité de conjuguer préservation du patrimoine, amélioration énergétique et qualité de vie pour tous les habitants.



ENVIRONNEMENT ET FORET

Renforcer la défense des forêts contre les incendies

Face aux risques croissants liés aux épisodes de sécheresse et au changement climatique, la commune a renforcé son dispositif de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI). Dix kilomètres de pistes ont été aménagés pour faciliter l'accès aux zones boisées en cas d'intervention, et une nouvelle réserve d'eau a été créée afin de garantir une ressource disponible pour les secours.

Sécurisation des abords de la Sapinette

Dans le cadre de la gestion forestière de proximité, une coupe de pins a été réalisée dans le secteur de la Sapinette. Cette opération, menée avec précaution, vise à sécuriser les habitations voisines tout en maintenant un équilibre respectueux du milieu naturel.

Végétalisation du centre-bourg : un village plus vert, moins de voitures. Répondant aux attentes exprimées par les habitants, la commune a engagé une démarche de végétalisation du centre-bourg. Des plantations ont été installées dans des palox (bacs de bois) le long de la Grand Rue et sur la place du Lavoir. Ces aménagements visent à réduire la place de la voiture, embellir les espaces publics et favoriser la biodiversité en milieu urbain.

Partenariat avec l'association Brigades Nature

L'association Brigades Nature est intervenue pour appuyer ces initiatives environnementales, notamment dans la gestion des espaces naturels et la sensibilisation. Leur expertise et leur engagement sont un véritable atout pour accompagner la transition écologique à l'échelle locale.

Ces actions traduisent l'engagement concret de la municipalité pour une commune plus sûre, plus verte et plus agréable à vivre, en harmonie avec son environnement naturel.



RÉNOVATION BUREAU DE LA POSTE

Dans un contexte de réduction des services publics en milieu rural, le Maire de notre commune s'engage pour préserver le bureau de poste, essentiel pour les habitants. Depuis plusieurs mois, il échange régulièrement avec La Poste pour maintenir cette agence.

Des travaux de rénovation ont été engagés pour améliorer l'accueil, moderniser les équipements et renforcer l'accessibilité, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

L'agence postale est un lien de proximité, un espace de services et un lieu de vie qui participe à la cohésion sociale. Elle reste un repère essentiel pour les habitants.

Le Maire souligne que défendre les services publics de proximité, c'est défendre le dynamisme et l'attractivité de notre commune.

TRAVAUX DE VOIRIE

La commune a mené un ensemble d'interventions pour améliorer la sécurité, la circulation et le cadre de vie sur l'ensemble du territoire.

Voirie : Des travaux de reprise de l'enrobé ont été réalisés dans les secteurs de la Grand Rue, l'Ayasse, Montreviol et Les Clos.

Chemin de la Descente : L'entreprise P. Peyron est intervenue sur le chemin de la Descente, avec l'apport de 30 tonnes de compacté et la pose d'un regard, pour un montant de 6 876 € TTC.

La sécurisation de l'avenue Simone Veil sera finalisée depuis le rond-point de la Tour. Ce chantier améliore la circulation piétonne et renforce la sécurité sur cet axe fréquenté.



RD214 : le Département des Hautes-Alpes a engagé un important chantier sur la RD214 entre le rond-point du collège et le hameau des Borel : curage, réfection de chaussée, pour un montant estimé à 500 000 €. En parallèle la commune financera la prolongation des trottoirs sur 120m et la pose d'un passage protégé.

Place de la Gare : Des rondins ont été posés pour protéger la clôture SNCF et aménager un nouvel espace vert. Par ailleurs, la CCSPVA pilote actuellement un chantier pour créer une aire de camping-car sur ce même site, afin d'améliorer l'accueil touristique.



ÉQUIPEMENT SCOLAIRE

L'entretien régulier des bâtiments scolaires et leur amélioration restent une priorité de la commune. Plusieurs interventions ont été menées ces derniers mois.

Finitions et mises à niveau techniques

Des travaux de finition ont été réalisés dans les locaux scolaires afin d'achever certaines installations et garantir un fonctionnement optimal :

- Installation d'un carillon pour rythmer les temps scolaires,
- Mise en place d'un système d'alarme, renforçant la sécurité des élèves et du personnel,
- Travaux de menuiserie, avec la pose de nouvelles portes dans différents espaces de l'établissement.
- Changement d'une serrure d'une salle de classe dysfonctionnante, réalisé par une entreprise locale.

Sécurité renforcée

Deux BAES (Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité) ont été installés. Ces équipements, essentiels en cas de coupure de courant, permettent d'assurer le balisage des issues de secours et de sécuriser les déplacements dans les bâtiments.

Un environnement scolaire plus végétalisé et plus sûr

Un chantier de végétalisation de la cour d'école a été conduit avec les entreprises MT Jardin et AMCV. Ce projet a permis :

- La pose d'un brise-vue végétal,
- Le remplacement des anciennes barrières par une nouvelle clôture plus haute, plus esthétique et sécurisante.

Ces aménagements répondent à un double objectif : améliorer le cadre de vie des enfants tout en renforçant la sécurité aux abords de l'école.

Petits travaux de printemps

Enfin, à l'occasion des vacances de printemps, de petites réparations ont été effectuées dans les locaux scolaires. Ces interventions discrètes mais utiles participent au bon entretien général de l'école et à la qualité de l'accueil des élèves au quotidien.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Réseaux d'eau, d'assainissement et pluvial : des investissements structurants pour l'avenir.

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA), poursuit ses efforts pour moderniser et la commune sécurise alors ses réseaux d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Ces travaux, essentiels pour la qualité de vie et la protection de l'environnement, représentent un investissement conséquent et une vision à long terme.

Un important programme de travaux, estimé à 1 million d'euros, a été réalisé aux Casses Viverts. Il comprend la rénovation complète des réseaux d'eau potable (AEP), d'assainissement et de collecte des eaux pluviales. Des interventions similaires ont également été menées dans le secteur situé derrière les écoles, garantissant un service modernisé et conforme aux normes actuelles ainsi qu'aux Borels.

Dans le cadre de l'entretien régulier des infrastructures, des opérations de curage des réseaux pluviaux ont été effectuées aux Casses Viverts ainsi que dans le quartier du Vivier. Ces interventions sont d'autant plus cruciales qu'elles contribuent à la prévention des inondations et permettent de limiter la prolifération des moustiques, un enjeu de santé publique en période estivale.

Enfin, une borne incendie a été installée à Saulque, complétant ainsi le maillage du réseau de défense incendie sur l'ensemble du territoire communal. Cet aménagement assure une meilleure réactivité en cas de sinistre et renforce la sécurité des habitations et des espaces naturels.

Ces actions concrètes illustrent la volonté de la commune de garantir des réseaux performants, fiables et adaptés aux besoins actuels comme futurs de la population.



PROCÉDURE DE TRANSFERT DE VOIRIES

Ouverture d'une enquête publique. Dans le cadre d'une meilleure gestion et intégration des voies de circulation au sein du domaine public, la commune engage une procédure de réorganisation de la voirie visant à reprendre les rues de Chantemerle, La Petite Barre et Les Genévriers, Pré Laclé et Cartier.

Ces voies, aménagées à la fin des années 1970, sont depuis longtemps ouvertes à la circulation publique et empruntées quotidiennement par les riverains.

Bien que d'origine privée, leur usage collectif et leur entretien régulier par les services municipaux justifient pleinement leur intégration formelle dans le domaine public communal.

Pour officialiser cette situation de fait, la commune met en œuvre la procédure prévue par l'article L. 318-3 du Code de l'Urbanisme. Ce dispositif permet, après enquête publique, de transférer d'office – et sans indemnité – la propriété de voies privées ouvertes à la circulation publique dans le domaine public routier communal.

SOCIAL

CCAS

Le CCAS a mis à l'honneur les doyennes de la commune Laure CEAS et Mireille JAUSAUD âgées toutes deux de 98 ans à quelques semaines d'intervalle.



Nous avons fait une sortie champêtre à Notre Dame du Laus, une visite de Sisteron et de sa citadelle et prochainement nous irons à la fontaine pétillante de Réotiers et au fort de Mont Dauphin.



Les ateliers « mémoire » financés par L'ASEPT ont été très intéressants et ont concerné une douzaine de personnes. A partir du mois de septembre de nouveaux ateliers de

sophrologie seront proposés (dates et inscriptions à retrouver en mairie).

Durant l'été nous rencontrerons les enfants du CLSH. Nos rencontres du mardi après-midi sont toujours très conviviales et de plus en plus fréquentées. C'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouvelles personnes.

PALAIS DU FACTEUR CHEVAL

Déesse
voyages
AGENCE

Artisan de vos émotions

Le Palais du facteur Cheval



MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

TARIF

60.00€/personne

**Règlement par chèque à l'ordre de "Déesse Voyages"
Réservation en mairie avant le 31 juillet 2025**

ASSOCIATIONS

FORCE ASSOCIATIVE

La Bâtie-Neuve renforce son soutien aux associations sportives et culturelles en 2025

La commune a réaffirmé son engagement envers les associations sportives et culturelles locales lors de la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2025. Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil a voté à l'unanimité en faveur d'un soutien financier substantiel pour l'année 2025. Le conseil municipal a alloué des subventions à plusieurs associations, reflétant ainsi l'importance accordée à la vitalité associative de la commune. En plus des subventions directes, certaines associations bénéficieront également d'aides pour l'achat de matériel, comme le Volley loisir Bastidon et le Tennis de table Bastidon, qui recevront respectivement 1200 € et 1000 € pour l'achat de matériel tous les deux ans.

La commune de La Bâtie-Neuve ne se contente pas d'un soutien financier. Elle s'implique également de manière croissante dans l'entretien des locaux mis à disposition gracieusement et finance les frais inhérents à ces utilisations

Avec plus de 1500 adhérents toutes associations confondues, La Bâtie-Neuve démontre une dynamique associative remarquable. Ces aides visent à soutenir les projets proposés par les associations, en tenant compte du nombre d'adhérents et des manifestations organisées.

- Subventions pour les associations sportives : **15700€**
- Subventions pour les associations culturelles : **10700€**
- Subventions pour les associations sociales et humanitaires : **1800€**

- Achat de matériel : **3320€**

Les subventions totales attribuées par la commune pour 2025 s'élèvent à **31 520 €** pour les associations sportives, culturelles, sociales et autres, avec un budget supplémentaire de **3320 €** pour l'achat de matériel. A noter également un engagement de la commune pour le fonctionnement de la Crèche les P'tites Papouilles avec une subvention à hauteur de **55 000€**.

FORUM 2025



GYMNASE du Collège Simone Veil

Le samedi 30 août de 14h à 17h

Renseignements : Mairie de La Bâtie-Neuve
04 92 50 32 23 ou www.labatieneuve.fr



Piol'Hit FESTIVAL

Bâtie-Neuve

Places limitées !

Première partie :
Linda Dubois et Mary Cooper

MICHAEL JONES
JE PASSE MON TOUR
AU N° 750
VENDREDI 29 AOÛT
20H00

Billetweb / Office du tourisme Gap Tallard

jfl K&T SAFAREZ Jonathan Esleroyel
Imprimé par nos soins

SOIRÉE CABARET 8 Novembre 2025

Bâtie-Neuve

Le N° 750

FESTI THÉÂTRE AU N° 750
DU 25 AU 28 SEPT. 2025

Le 25 à 20h30
VICTIMES CHERCHENT ASSASSINS POUR MEURTRES ET PLUS SI ENTENTE
Compagnie de La Tour Brune

LE 26 À 20H30
EMY ET EMA
Théâtre d'un autre jour

LE 27 À 16H30
AU REGIME LA SORCIERE !
(Spectacle pour enfants)
Théâtre d'un autre jour

LE 27 À 20H30
CENDRILLON
Théâtre en liberté

LE 28 À 17H30
ELLES
Association Agora

Le 28 A 20H00
BORIS VIAN
(Spectacle chantant)
L'escarbille 05

GUIDE DES ANIMATIONS
2025

LA BÂTIE-NEUVE

Bâtie-Neuve